

Avis de Soutenance

Madame Sarah BARRY

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les pourparlers précontractuels en droit québécois. De l'opportunité d'une modification du Code civil du Québec à la lumière des récentes réformes française et allemande

dirigés par Monsieur Rémy CABRILLAC et Madame Elise CHARPENTIER
Co-tutelle avec l'université "Université de Montréal" (CANADA)

Soutenance prévue le **vendredi 11 mai 2018** à 9h00

Lieu : Pavillon Roger-Gaudry Université de Montréal 2900 Boulevard Edouard-Montpetit QC H3T 1J4
Montréal CANADA
salle S-116

Composition du jury proposé

M. Rémy CABRILLAC	Faculté de droit, Université de Montpellier	Directeur de these
M. Hervé LÉCUYER	Université Paris 2, Panthéon-Assas	Rapporteur
M. Vincent CARON	Faculté de droit, Section droit civil, Université d'Ottawa	Rapporteur
Mme Brigitte LEFEBVRE	Faculté de droit, Université de Montréal	Examineur
Mme Elise CHARPENTIER	Faculté de droit, Université de Montréal	CoDirecteur de these
M. Emmanuel TERRIER	Faculté de droit, Université de Montpellier	Examineur

Mots-clés : Négociation contractuelle, Réforme, Pourparlers précontractuels, Bonne foi, Liberté contractuelle, Responsabilité précontractuelle

Résumé :

Notre thèse aborde la question des pourparlers précontractuels et la manière dont elle est régie en droit québécois. Actuellement, la loi générale des contrats n'évoque que de manière indirecte la période de négociation des contrats à travers notamment l'article 1375 du Code civil qui impose aux parties de respecter les exigences de la bonne foi dès la naissance d'une obligation. Un tel état du droit détonne quand on le compare avec les systèmes juridiques français ou allemand dans la mesure où ces derniers prévoient des dispositions légales explicites en la matière. Notre thèse insiste sur les difficultés pratiques et juridiques que soulève le droit positif québécois. Face à la complexification des contrats engendrée par l'internationalisation des échanges et la multiplication de ces derniers, le recours à des pourparlers s'est fortement généralisé et a généré un contentieux grandissant. Nous proposons donc de faire évoluer la lettre du Code civil du Québec afin que ce dernier encadre davantage la période précontractuelle en s'inspirant du droit français et du droit allemand.

